

Pan de grace mit sept cens soixante deux, le
septième jour de septembre, après avoir publié les
trois bans de Mariage en trois jours de Dimanches
aux prônes des Messes de Paroisse de Montmarin
et de St. Lambert entre Henry Jacquemart fils
de deffunt Jean Jacquemart, et de deffunte Catherine
plaisant ses père et mère de la paroisse de Montmarin
suivant le certificat du s^r curé dudit lieu.

D'une part et Jeanne Hubignon fille de deffunt
Jean Hubignon et de deffunte Germaine Monclin
ses pere et mere de cette Paroisse d'autre part Vu
la fulmination de la bulle de dispense par eux
obtenue de notre Saint Pere le Pape les honres de
Juillet dernier par Francois Picouvette Pretre Docteur
de bonne theologie de L'Eglise de Reims et officier
Diacre de la Cour spirituelle dudit Reims signee
Picouvette en la minute delivree le trois septembre
dernier par Noel Gressier et scelle ledit sous signe
Noel sans qu'il y ait eu aucunes autres oppositions
ni empachemens Je Charles Nicain Pretre Curé
de cette Paroisse soussigné certifie ay veu leur
la promesse et consentement de Mariage et celebre
ledit Mariage dans L'Eglise de cette Paroisse en
presence de Jean Baptiste Jacquemart frere de L'homme
de Jean Baptiste Jacquemart oncle de L'homme, de
Jenny Sequant oncle de L'homme, de Pierre Bourin
beau frere de L'homme, de Nicolas Doyen beau
frere de L'homme, de Gerard Hubignon frere
de L'homme qui ont tous signés avec moy
pour le degre de consanguinité du sang
au trois,

Premier Jacquemart Jean Baptiste Jacquemart
Jeanne Hubignon Jean Baptiste Jacquemart frere
B. Sequant B. Hubignon
Doyen Bourin

L'an de grace mil sept cent soixante deux
quatrième jour de septembre en deude en cette
Paroisse, Nicolas Correr, fil. d'Antoine Correr,